

Saint- Martin -d'Hères, le 13 avril 2016



**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 8 avril 2016**

N° 001 D 08.04.2016

Le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes s'est réuni en séance plénière ordinaire le vendredi 8 avril 2016 sur convocation de madame la présidente Lise DUMASY.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 11 mars 2016

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes adopte à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte-rendu du conseil d'administration du 11 mars 2016.

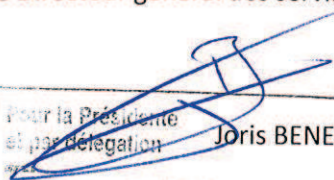
Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Membres représentés : 10
Nombre de votants : 35
Voix pour : 35

Publié le : 28/04/16

Transmis au Rectorat le : 28/04/2016

Fait à St-Martin -d'Hères, le 13 avril 2016

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services,


Pour la Présidente
et par délégation Joris BENELLE
Le Directeur général des services
Joris Benelle

Saint-Martin-d'Hères, le 18 mai 2016

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Affaire suivie par : Vicky SAUGRIN

Tél : 04 76 82 59 71

Mél. : vicky.saugrin@univ-grenoble-alpes.fr

Relevé de décisions du Conseil d'Administration
--

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 février 2016

3. Avis sur la convention d'association entre la COMUE et GEM (Grenoble Ecole de Management)

4. Présentation de la mission «Egalité Hommes-Femmes»

5. Proposition de constitution du groupe de travail sur le règlement intérieur

6. Désignation de Vice-Président

6.1 Vice-Président en charge des relations avec les territoires

7. Affaires financières

7.1 Signature du marché portant sur l'achat, la livraison et la mise en service de deux gamma-caméras couplées à une modalité d'imagerie anatomique et dédiées à l'imagerie du petit animal

7.2 Signature d'une convention dans le cadre de prestations portant sur la fourniture et l'acheminement de gaz naturel

7.3 Indemnisation des personnes participant en tant que sujets à des expériences de recherche

7.4 Tarifs de l'école de physique des Houches

8. Ressources Humaines

- 8.1 Composition et attributions des commissions de recrutement des enseignants du 2nd degré titulaire

9. Scolarité

- 9.1 Harmonisation politique de formation continue et tarifs associés
- 9.2 Calendrier de l'année universitaire 2016/2017.

Assistent à la séance, en qualité de membres, à voix délibératives (situation appréciée à l'ouverture de la séance).

Membres présents : Isabelle BORRAS, Ludovic BRUN, Marie-Laurence CARON FASAN, Hervé COURTOIS, Almudena DELGADO LARIOS, Gérard FORESTIER, Eric GUINET, Anne-Marie GRANET-ABISSET, France-Dominique LOUIE, Abdelmalek MABED, Tanguy MAQUINGHEN, Sylvie MARTIN-MARCIER, Manuel MUNOZ, Walid RACHIDI, Clément ROUQUIER, Orianna SOTO, Gaspard TERRAY, Pierre THIBAUT, Jérôme VITRE, Jean-Philippe VUILLEZ,

Membres représentés : Sébastien BERNARD représenté par Manuel MUNOZ, Edith BOLF représentée par Sylvie MARTIN-MERCIER, Robert BONAMY représenté par Jean-Philippe VUILLEZ, Mary CALLANAN représentée par Orianna SOTO, Nicolas DARAGON représenté par Hervé COURTOIS, Camille DUGELAY représentée par Gaspard TERRAY, Ahmed LBATH représenté par Marie-Laurence CARON FASAN, Lionel FILIPPI représenté par Anne-Marie GRANET-ABISSET, Claus HABFAST représenté par Almudena DELGADO LARIOS, Mitre KAFAI représentée par Eric GUINET, Pierre THIBAUT représenté par Isabelle BORRAS, Laora VACHAUD représentée par Clément ROUQUIER, Sylvie VIANNET représentée par Walid RACHIDI.

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Assistent à la séance, en qualité d'invités :

M. Joris BENELLE, directeur général des services,
Mme Marjorie FRAISSE, directrice générale déléguée appui institutionnel et à la stratégie,
M. Pascal LOUVET, Vice-président du Conseil d'administration,
M. Jean-Michel MIEL, directeur des affaires juridiques et institutionnelles,
Mme Martine PEVET, directrice générale des services adjointe,
Mme Isabelle Trystram, cheffe de division de l'enseignement supérieur, Rectorat

Assistent à la séance, en qualité d'intervenants :

M. Alexis BROISAT, post-doctorant à l'INSERM, laboratoire de Radiopharmaceutiques Biocliniques (LRB),
Mme Catherine DESPLANQUES, adjointe à la directrice générale déléguée ressources humaines,
Marie-Christine FOURNY, chargée de mission « Egalité Femme-Homme »,
Mme Nathalie GENIN, directrice générale déléguée formation et vie universitaire,
M. Jérôme GENSEL, Vice-président en charge des relations territoriales et internationales,
Mme Catherine GHEZZI, enseignant-chercheur au laboratoire de Radiopharmaceutiques Biocliniques (LRB),
Mme Pascaline NICOLAS, directrice générale déléguée finances-achats,
Mme Aurélia VIGATO, responsable du service administratif et financier formation continue et apprentissage,

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9 heures 30.

1. Informations

Mme la président aborde trois points :

- Tout d'abord, elle indique que l'équipe des chargés de mission a été complétée par la nomination de M. Yassine LAKHNECH en qualité de chargé de mission valorisation et transfert.
- Ensuite, elle évoque le sujet de la sélection en master. Elle explique que la DGESIP a demandé aux universités de faire remonter la liste des formations de master 1 de l'établissement qui procédaient à une sélection lors des inscriptions en master 2, le Conseil d'Etat ayant statué sur le fait que ce type de sélection était interdite. Il est attendu que le Ministère prépare un décret afin de clarifier cette situation. Effectivement, l'établissement procède à une sélection presque systématique dans la plupart des formations de master, néanmoins, cette sélection est tout à fait légale. Elle peut s'opérer, par exemple, lors de l'inscription d'un étudiant provenant d'un autre établissement, ou encore lorsque les enseignements dispensés en licence sont différents de ceux proposés dans le master demandé. La liste communiquée au Ministère prendra donc en compte les formations de master procédant à une sélection lors de l'inscription de l'étudiant, en dehors de ce type de cas, tout à fait réglementaire. Il semblerait qu'une réunion à ce sujet ait lieu le 18 avril au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER).
- Pour finir, elle revient sur le mouvement de mobilisation des étudiants notamment, qui a eu lieu le 9 mars dernier contre la loi sur la réforme du code du travail. Elle indique que cette journée s'est passée sans heurts ou dégradations. Elle estime qu'il s'agit de l'exercice normal d'un droit et indique qu'elle est prête à leur apporter son soutien dans la mesure où ces mouvements se passent dans de bonnes conditions. Néanmoins, elle n'est évidemment pas favorable au blocus de l'université. Elle passe la parole à Ludovic BRN à ce sujet.

M. BRUN précise que les étudiants se mobilisent contre cette loi sur principalement trois points :

- l'augmentation du temps de travail hebdomadaire,
- la baisse de la majoration des heures supplémentaires,
- la facilitation des licenciements abusifs.

Il ajoute que les étudiants manifestent pour défendre leur avenir professionnel, mais également les conditions de travail pour de nombreux étudiants déjà salariés. Il précise qu'il s'agit d'une mobilisation qui a été organisée par la tenue d'assemblée générale, de votes, dans le respect des discussions, en collaboration avec les personnels et les équipes politiques de l'établissement.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 février 2016,

M. VUILLEZ souhaite que son intervention à propos des missions du Vice-président en charge de l'interdisciplinarité soit précisée. En effet, il est nécessaire selon lui que l'exercice de cette mission prenne en compte la spécificité du secteur santé, notamment dans ses relations avec le CHU.

Mme la Présidente accepte que cette précision soit apportée.

Il est ensuite procédé au vote.

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	13
Nombre de votants	33
Voix favorables	33
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Au regard des votes, le compte-rendu du Conseil d'administration du 16 février 2016 est approuvé à l'unanimité par les administrateurs.

3. Avis sur la convention d'association entre la COMUE et GEM

Mme la Présidente rappelle que cette convention manifeste la volonté de la COMUE Communauté Université Grenoble Alpes (CUGA) et de GEM de définir les conditions d'un partenariat entre eux au service du développement du service public de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de leur territoire commun. Elle vise en outre à renforcer, en s'appuyant sur la dynamique impulsée par la COMUE CUGA et dans le respect de l'autonomie de chacun, des coopérations déjà largement engagées depuis de nombreuses années notamment dans les domaines de la recherche et de la formation.

Les termes de la convention-cadre signé entre la COMUE CUGA et GEM prévoient que des conventions spécifiques peuvent être conclues entre GEM et les laboratoires et écoles doctorales concernés, sous l'égide de leurs tutelles respectives. Il s'agira donc de la signature d'une convention avec l'UGA et non pas d'un avenant à la convention signée entre la COMUE CUGA et GEM.

Mme la présidente précise que ce sujet a été présenté lors de deux assemblées générales aux personnels l'IAE et du CERAG, en présence de M. LEVY. La signature de la convention a été soumise au vote des Conseils des deux structures.

Elle ajoute qu'il a également été abordé au Conseil des directeurs de composante de l'UGA. Il existe déjà de nombreuses conventions de composantes de l'UGA conclues avec GEM sur des doubles parcours de formation, des options etc. Ces conventions sont en cours de révision puisqu'elles arrivent à échéance cette année. Cela permettra de dresser un bilan et d'avoir une vision cohérente sur ce partenariat et les perspectives de collaboration qui se mettront en place dans l'avenir.

M. LOUVET fait part de la délibération du Conseil du CERAG aux administrateurs. Elle indique que le Conseil est favorable à la signature de l'UGA de la convention d'association de GEM à la COMUE CUGA. Néanmoins, ses membres attirent l'attention sur le déséquilibre des moyens alloués à la recherche et les modes d'incitation des enseignants-chercheurs et des doctorants entre les composantes publiques et privées concernées. Le Conseil demande à l'UGA et à la COMUE UGA la mise en place d'un pilotage intégré de la recherche en sciences de gestion dans le périmètre de la communauté, pour représenter d'une seule voix la recherche en gestion de la COMUE aux niveaux local, national et international.

Le Conseil de l'IAE accepte également l'association de GEM à la COMUE, cependant il considère qu'en rester à ce que prévoit l'actuelle convention créera une situation confuse, du fait de la coexistence au sein de la COMUE d'institutions publiques et privées aux activités similaires. Ainsi, il est proposé, dans un souci d'efficacité et de cohérence, la constitution d'une structure unique de formation et de recherche en gestion au sein de la COMUE CUGA, et demande à son président ainsi qu'à la présidente de l'UGA la mise en place rapide d'un comité de pilotage à cette fin.

Mme la présidente souhaite apporter quelques précisions. Dans un premier temps, elle indique que la recommandation faite par le Conseil de l'IAE reflète un souci de perte de visibilité par rapport à GEM dans la mesure où l'IAE se situe au milieu de l'offre de formation de l'UGA tandis que GEM apparaîtrait plus visiblement, porteur de sa propre « marque ». Cependant, la proposition du Conseil de l'IAE de constituer une structure unique de formation et de recherche en gestion au sein de la COMUE CUGA dans l'objectif d'afficher ce pôle de gestion de manière égale, particulièrement à l'international, n'est pas envisageable. En effet, une communauté d'établissement ne peut être porteuse d'une d'unité de recherche et de formation. En revanche, l'affichage peut être commun, puisque la COMUE CUGA a vocation à afficher l'offre de formation de l'ensemble du site.

Mme la présidente reste néanmoins tout à fait favorable à la mise en place d'un Comité de pilotage, éventuellement sous l'égide de la COMUE, pour traiter de la mise en cohérence des collaborations à venir entre GEM et l'IAE.

De plus elle indique qu'il serait convenable, à terme, de créer une seule structure de recherche et de formation entre GEM et l'IAE dans le cadre de l'UGA cible. Cette éventualité serait toutefois face à des difficultés notamment liées aux différences des modèles économiques et au public visé des deux structures.

Mme CARON FASAN, professeure à l'IAE, indique que l'ensemble des communautés de l'IAE et du CERAG sont favorables à cette convention. Elle tient à préciser qu'il n'est pas demandé qu'une structure commune de recherche et de formation soit créée avec GEM dans l'immédiat, même si cette situation pourrait convenir par la suite.

Elle exprime la crainte des personnels des deux structures de l'UGA sur deux situations entraînant des déséquilibres entre l'IAE et le CERAG et GEM. En effet, les moyens alloués à la recherche sont cinq fois plus élevés à GEM qu'au CERAG, alors que le personnel de recherche est équivalent. En outre, GEM, entité propre, sera membre à la COMUE CUGA alors que l'IAE en est une composante. Cette situation pourrait entraîner une perte de visibilité considérable, notamment à l'international pour l'IAE, ainsi qu'une confusion entre la place des deux structures. Elle rappelle que compte tenu de son statut privé, GEM est visible à l'international par le biais d'accréditation, dont le point central est la recherche, ce qu'elle pourra développer d'une manière plus accrue en entrant dans la COMUE, au détriment des composantes de l'UGA.

Pour finir, elle insiste sur le fait que la mise en place d'un pilotage dans ce projet est indispensable pour pouvoir collaborer en équilibre avec GEM.

M. RACHIDI explique que l'UFR de pharmacie a signé une convention avec GEM depuis plus de 15 ans, dans le cadre du master ingénierie de santé porté par les UFR de médecine et de pharmacie. Il estime que cette convention est utile dans le cadre des formations de master et de licence car elle permet de dispenser un enseignement de management des technologies. Il a été fait appel à GEM car il s'agit d'un enseignement très spécifique, toutefois, il est également possible de faire appel à l'IAE pour des enseignements plus généraux comme le marketing par exemple.

Il est tout à fait favorable à la création d'un Comité de pilotage afin d'éviter les rapports de concurrence entre les l'IAE et GEM.

Mme la présidente a conscience des craintes des personnels par rapport à la perte de visibilité des composantes de l'UGA à l'international. Il est donc souhaitable d'installer un Comité de pilotage qui travaillera sur la mise en place d'une réelle collaboration entre GEM et l'IAE plutôt que sur une mise en concurrence, qui étudiera les déséquilibres de financement, les possibilités de coordination du travail de recherche et de complémentarité de l'offre de formation des deux structures.

M. COURTOIS remarque la convergence des administrateurs pour installer ce Comité de pilotage. Il indique qu'il serait préférable de préciser devant quel conseil de l'UGA ce Comité devra rendre compte et propose qu'un point soit fait devant le Conseil académique avant la fin de l'année 2016. Cela permettrait de faire un état des lieux global des accords existants et à venir entre l'UGA et GEM. Il propose également l'élaboration d'une feuille de route afin de cadrer le travail du Comité.

Mme la Présidente approuve. Elle ajoute qu'il est important que la COMUE CUGA soit associée au comité de pilotage notamment pour l'affichage d'une offre de formation commune à l'international. Il sera également nécessaire de convenir avec les membres du Conseil académique de la durée du comité.

M. GUINET indique que la Sup CGT souhaite faire part de plusieurs remarques. Tout d'abord, il remarque que la contribution financière de GEM à la COMUE CUGA paraît trop faible en ce qu'elle représente un peu moins de la contribution annuelle d'un étudiant de GEM. De plus, il s'associe à la crainte de la confusion mentionnée par les Conseils de l'IAE et du CERAG qui pourrait entraîner un risque de démantèlement et de bradage des diplômes universitaires car il existe déjà des ambiguïtés entre les « master » dispensés à l'université et ceux de la structure privée.

Pour finir, GEM, composante de la chambre du commerce et de l'industrie (CCI) dépourvue de personnalité morale, ne pourra pas conclure cette convention avec la COMUE CUGA car seules les personnes morales sont habilitées à le faire.

M. MIEL précise que c'est la CCI qui sera signataire de la convention.

Mme la présidente, indique que la question de la contribution financière de GEM relève de la COMUE CUGA. Elle rappelle pour information qu'il a été décidé à la COMUE CUGA que la contribution financière des membres n'était pas liée à leur taille ou à leurs ressources mais à leur statut d'associé ou d'associé renforcé. L'utilisation de services supplémentaires de la COMUE CUGA par les membres est facturée en sus. Quant à la confusion des diplômes, elle indique que cela a malheureusement lieu même sans l'existence de cette convention mais que celle-ci pourrait justement permettre de cadrer les relations entre les deux structures.

Mme SOTO souhaite savoir si le Comité de pilotage concernera exclusivement GEM et l'IAE ou s'il était possible de l'ouvrir à d'autres disciplines comme par exemple aux UFR de pharmacie et de médecine, déjà liées à ces structures dans le cadre de leurs formations.

Mme La présidente indique qu'effectivement il serait préférable de l'élargir. En effet, les conventions seront conclues entre les composantes de l'université et GEM par l'intermédiaire de la COMUE, il est donc important qu'elles soient conviées. Cela sera proposé au Conseil académique. Dans un second temps, il serait également opportun d'installer un sous-comité spécifique aux relations IAE/GEM.

Elle propose aux administrateurs de donner un avis favorable à la convention GEM/COMUE, pris en considération des avis des Conseils de l'IAE et du CERAG, avec les remarques suivantes :

- La mise en place d'une structure de formation et de recherche en gestion portée par la COMUE CUGA n'est pas envisageable à l'heure actuelle,
- La mise en place d'un Comité de pilotage GEM/UGA qui associe les membres de la COMUE et sera chargé de clarifier l'ensemble des rapports entre GEM et l'UGA,
- La mise en place d'un Comité de gestion spécifique aux relations IAE/GEM,
- Le Conseil académique de l'UGA sera chargé de suivre le comité de pilotage.

Il est ensuite procédé au vote.

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	13
Nombre de votants	33
Voix favorables	28
Voix défavorables	3
Abstentions	2

Au regard des votes, les administrateurs donnent un avis favorable à la majorité à la signature de la convention d'association entre la COMUE et GEM.

4. Présentation de la mission « Egalité Hommes-Femmes »,

Marie-Christine FOURNY et Mireille BAURENS ont été nommées chargées de mission « Egalité Femme-Homme ». Mme FOURNY est professeure géographe à l'université Grenoble Alpes et également chercheuse à l'UMR PACTE, laboratoire de recherche en sciences sociales. Mme BAURENS est spécialiste d'études du genre, anciennement chargée de mission « égalité » à l'université Stendhal.

Mme BAURENS n'ayant pu se déplacer en séance, Mme FOURNY présente la mission « Egalité Hommes-Femmes » aux administrateurs.

Elle indique que le contexte national et local dans lequel s'inscrit la mise en application de cette mission a évolué dernièrement. En effet, depuis 2000, des conventions sont signées tous les 6 ans avec l'Etat, imposant une politique d'égalité dans l'Education Nationale, de la maternelle jusqu'à l'Université. De plus, depuis décembre 2013, la présence d'un référent « égalité » est obligatoire dans les établissements.

Au niveau local, il existe une collaboration active, notamment avec la signature d'une convention de partenariat avec le Rectorat (convention GRE), la création de «caféégalité», ou encore le déploiement interuniversitaire de la formation «tremplin pour les femmes». Ce tissu local est très spécifique à la région de Grenoble, les organisations locales sont très présentes.

Elle explique que les enjeux de cette mission sont nombreux au niveau de l'établissement. En effet, une politique visible et une communication forte permettront une montée en puissance de cette mission, pour répondre à des demandes croissantes des usagers et des personnels concernant le harcèlement sexuel, les services de garde d'enfants, les discriminations, mais aussi le suivi de la carrière, l'orientation et les comportements des étudiants. Il est également important de tenir compte de la diversité des enjeux selon les champs disciplinaires, notamment en ce qui concerne les recrutements.

La mission égalité femme-homme, nécessite une harmonisation ainsi qu'un déploiement des politiques existantes dans les trois anciens établissements. Cela sera possible avec la mise en place d'une politique transversale aux seins des services et directions, pour les personnels et les usagers de l'UGA, mais également en coordination avec les services de la COMUE, le Rectorat et un certain nombre d'associations autour de l'université.

Elle exprime la volonté de mettre en place des mesures de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la formation et de la vie universitaire (systématisation de statistiques sexuées, modules transversaux, outils pour l'orientation, événements culturels etc), de la recherche (suivi des recrutements et promotions, veille des appels à projets, organisation de colloques, développement de la recherche sur le genre, réalisation de travaux d'étudiant-e-s sur le genre etc) et des ressources humaines (Formation personnel d'encadrement, parité dans les comités de sélection, charte temps etc). Elle évoque également des projets encore « en chantier » sur le site comme par exemple la création d'une crèche ou la rédaction systématique de documents épiciques, neutres du point de vue du genre.

M. BRUN se réjouit que l'université se saisisse de ce sujet important.

M. GUINET souhaite savoir si la mise en place d'un service de garde d'enfant est prévu dans un immeuble occupé en nécessité absolue de service par du personnel.

Mme la Présidente indique que ce projet est encore au stade de la réflexion, et cette question n'est pas encore à l'ordre du jour. Toutefois, cela a pu être mis en place dans d'autres établissements.

Mme FOURNY ajoute qu'effectivement, il a été mis en place une crèche pour les personnels à l'université de Lille. Il est important de prendre en compte la spécificité de notre site, également installée sur la Presqu'île scientifique, ainsi que la dimension financière, économique, et l'exigence de l'embauche d'un personnel habilité à la garde d'enfant pour mener à bien ce projet.

M. FORESTIER souhaite savoir si les formations en cours ont déjà intégrées les aspects de cette mission.

M. BENELLE explique que ces aspects n'ont pas encore été abordés spécifiquement dans les formations en cours. Cependant, lors de la formation management, il est déjà évoqué la nécessité de diversifier les profils dans les services.

5. Proposition de constitution du groupe de travail sur le règlement intérieur

M. LOUVET indique que le règlement intérieur de l'établissement n'a pas encore été rédigé mais que cela devra être fait dans un délai raisonnable. C'est le comité technique de l'UGA qui devra se prononcer sur l'adoption du texte.

Les délais règlementaires imposent que l'installation du comité technique intervienne dans un délai minimal de 4 mois après les élections professionnelles. Il précise que ces élections devraient avoir lieu mi-octobre, cela laissera le temps de travailler sur un projet de règlement intérieur qui devra être présenté au comité technique d'ici le début de l'année 2017.

Pour ce faire, il est proposé de mettre en place un groupe de travail sur le règlement intérieur suffisamment représentatif de tous les organes et sensibilités.

Il est proposé qu'il soit composé de :

- 3 représentants du Conseil d'administration,
- 2 représentants du Conseil académique,
- 2 représentants de l'inter- CT,
- 1 représentant du CHSCT,
- 2 directeurs administratifs de composante,
- 1 représentant de la direction de la prévention des risques,
- 1 représentant de la DGD Patrimoine,
- représentants de direction des affaires juridiques et institutionnelles,
- La DGD appui institutionnel et à la stratégie,
- 1 directeur général des services adjoint,
- Du vice-président du conseil d'administration,

M. LOUVET indique que le travail s'effectuera sur un peu plus de deux mois, à partir des règlements intérieurs des anciens établissements du site, du travail effectué par le groupe de travail règlement intérieur réunit en pré-fusion et les pratiques d'autres établissements.

Il est donc proposé aux administrateurs un appel à candidature pour les trois représentants du Conseil d'administration. Il est laissé 15 jours afin de procéder au dépôt de candidature, c'est ensuite Mme la présidente qui désignera les membres. Un mail sera envoyé aux membres afin d'obtenir leur candidature.

M. GUINET propose d'ores et déjà sa candidature en séance.

M. FORESTIER remarque qu'il serait opportun que le responsable de la sécurité des systèmes d'information participe au groupe de travail. En effet, le règlement intérieur aura nécessairement un impact en termes de sécurité informatique.

Cette proposition est acceptée par M. LOUVET et Mme la présidente.

Mme la présidente ajoute qu'aux besoins, le groupe de travail pourra faire intervenir des personnes extérieures avec des compétences spécifiques.

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	13
Nombre de votants	33
Voix favorables	33
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Au regard des vote, la composition et les attributions du groupe de travail sur le règlement intérieur du l'université Grenoble Alpes est approuvé à l'unanimité.

6. Désignation de Vice-Président délégué

6.1 Vice-Président délégué en charge des relations avec les territoires

Mme la présidente rappelle que la désignation de vice-présidents fonctionnels est soumise à l'approbation du Conseil d'administration sur sa proposition.

Ainsi, M. Jérôme GENSEL, Vice-président en charge des Relations territoriales et internationales, présente la candidature de M. Grégoire FEYT qui n'a pu être présent en séance car était en déplacement à l'étranger. Il précise que M. FEYT est maître-de-conférence au laboratoire PACTE et également conseiller scientifique du chantier système d'information territorial de l'agglomération grenobloise (Grenoble Alpes Métropole), il a donc une très bonne expérience des relations avec les collectivités territoriale

La vice-présidence déléguée en charge des relations avec les territoires aura notamment pour mission de développer les collaborations avec les acteurs du développement des territoires (acteurs socio-économiques, associatifs et culturels) dans le but de mieux répondre à leurs besoins et leurs projets mais également de lutter contre les inégalités d'accès aux services et ressources (formation & recherche) de l'université, notamment pour que les petites et moyennes entreprises implantées loin de l'agglomération grenobloise puissent accueillir des stagiaires plus facilement, en prenant en charge, par exemple, les frais de logement.

Dans ces objectifs, il est nécessaire d'accroître la visibilité et lisibilité de l'UGA depuis le territoire, d'effectuer un inventaire des besoins et actions à entreprendre et de clarifier l'articulation avec la COMUE CUGA, avec éventuellement, la mise en place d'une délégation de service à l'UGA.

Il est ensuite procédé au vote par boitier électronique.

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	13
Nombre de votants	33
Voix favorables	29
Voix défavorables	2
Abstentions	2

Au regard des votes, Monsieur Grégoire FEYT est élu Vice-président délégué en charge des relations avec les territoires de l'Université Grenoble Alpes au premier tour de scrutin à la majorité des membres du Conseil d'administration.

7. Affaires financières

7.1 Signature du marché portant sur l'achat, la livraison et la mise en service de deux gamma-caméras couplées à une modalité d'imagerie anatomique et dédiées à l'imagerie du petit animal

Mme Pascaline NICOLAS explique qu'il s'agit d'une procédure d'achat d'un montant d'1,4 million d'euros hors taxe qui excède la délégation de signature du Conseil d'administration à Mme la présidente, c'est pourquoi un vote des administrateurs est nécessaire. Cette procédure concerne l'achat de matériel pour les besoins du laboratoire LRB.

Alexis BROISAT du laboratoire INSERM, explique que ce matériel permet de développer des agents d'imagerie nucléaire et de les transférer directement vers la clinique. Le matériel du laboratoire datant de 2008, il devient obsolète. Le double financement Université Joseph Fourier/CPER leur a permis de lancer un marché pour acquérir du nouveau matériel plus performant. Il ajoute qu'il était indispensable de n'avoir qu'un seul fournisseur avec des systèmes d'imagerie nucléaire compatibles qui permettent d'éviter un traitement d'image important.

Catherine GHEZZI précise que le double financement est apporté d'une part par les investissements d'avenir à hauteur de 740 000 euros et d'autre part par un complément de financement de 400 000 euros dans la cadre du CPER, sur demande commune Lyon-Grenoble. La COMUE de Lyon doit organiser une réunion avec les différents financeurs afin de déterminer des modalités de versement des fonds. Une première caméra sera livrée rapidement et une seconde au mois de juin.

Il est ensuite procédé au vote.

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	13
Nombre de votants	33
Voix favorables	33
Voix défavorables	0
Bulletins blancs	0

Au regard des votes, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, autorise Mme la Présidente à signer le marché portant sur l'achat, la livraison et la mise en service de deux gamma-caméras couplées à une modalité d'imagerie anatomique et dédiées à l'imagerie du petit animal, d'un montant d'1.4 millions d'euros.

7.2 Signature d'une convention dans le cadre de prestations portant sur la fourniture et l'acheminement de gaz naturel

Mme Pascaline NICOLAS explique que l'Université Joseph Fourier avait adhéré au groupement d'achat de la «Vague 1 » piloté par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), en matière de fourniture et acheminement de gaz naturel. Ainsi, trois marchés subséquents ont ainsi été conclus avec GDF Suez le 1er décembre 2014. Il est proposé de participer au nouveau groupement d'achat piloté par l'UGAP en la matière, dit « Vague 3 », afin d'assurer la couverture des besoins de l'UGA sur les points de comptages anciennement rattachés à l'université Joseph Fourier.

A la suite de cette présentation, il est procédé au vote.

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	13
Nombre de votants	33
Voix favorables	29
Voix défavorables	2
Bulletins blancs	2

Au regard des votes, les administrateurs autorisent Mme la présidente, à l'unanimité, à signer une convention avec l'UGAP relative à la « mise à disposition de marchés de fourniture et acheminement de gaz naturel passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP ».

7.3 Indemnisation des personnes participant en tant que sujets à des expériences de recherche

M. LOUVET explique que les travaux de recherche menés en laboratoire, en l'espèce aux laboratoires de psychologie et d'économie (LPNC, GAEL et LIPPC2S) nécessitent le recours à des personnes pour participer à des études expérimentales, moyennant rétribution. Il ajoute qu'un comité de déontologie est présent dans chacune de ces structures pour valider ces tarifs.

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	13
Nombre de votants	33
Voix favorables	33
Voix défavorables	0
Bulletins blancs	0

Au regard des votes, les administrateurs approuvent à l'unanimité la grille d'indemnisation des personnes participant en tant que sujets à des expériences en recherche, pour les laboratoires LPNC, GAEL et LIPPC2S, à compter de l'année 2016.

7.4 Tarifs de l'école de physique des Houches

M. LOUVET indique que l'école de physique des Houches organise des cours et des séminaires accueillant des physiciens du monde entier depuis 1951. Dans ce cadre, elle souhaite procéder à la vente de prestations (séjours, colloques) et de petits équipements (tasses, pulls, etc.).

Il est procédé au vote :

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	13
Nombre de votants	33
Voix favorables	33
Voix défavorables	0
Bulletins blancs	0

Au regard des votes, les administrateurs approuvent à l'unanimité les tarifs de l'école de physique des Houches, pour l'année civile 2016-2017.

8. Ressources Humaines

8.1 Composition et attributions des commissions de recrutement des enseignants du 2nd degré titulaire

M. LOUVET indique que ce sujet s'inscrit dans le cadre du chantier d'harmonisation des procédures des trois anciens établissements. L'idée est de mettre en place une procédure de recrutement des enseignants du second degré en partant des pratiques des anciens établissements. La composition de cette commission est encadrée par la circulaire n° 2011-1016 du 29 juillet 2011. Aussi, il est proposé que la commission soit composée de quatre personnes dont :

- Le directeur ou la directrice de la composante d'affectation ou son représentant,
- Un enseignant du second degré,
- Un spécialiste de la discipline concernée
- Un enseignant-chercheur, membre de la composante d'affectation

Il précise que l'organisation serait uniquement à l'initiative du directeur de composante et qu'il semble compliquer d'intégrer un membre de la composante d'affectation comme c'était le cas à l'université Pierre-Mendès-France car cela représenterait un nombre de personnes trop important. Il indique qu'un bilan suite à sera effectué après une année de fonctionnement et que cette proposition a recueilli l'avis favorable du conseil des directeurs de composantes.

M. COURTOIS aimerait des précisions sur la procédure globale de recrutement et souhaite savoir si les conseils de l'établissement interviennent.

Mme DESPLANQUES explique qu'il s'agit d'une procédure spécifique de candidature car c'est une affectation de personnel titulaire du second degré dans l'enseignement supérieur. L'objet de cette délibération est de définir qui évalue la qualité de leur dossier pour leur entrée dans le supérieur. Elle ajoute que les calendriers sont extrêmement contraints, les commissions ont un laps de temps restreint pour se réunir et faire remonter les dossiers au Ministère. De plus, cette procédure a également un impact sur les mouvements nationaux de mobilité des enseignants du second degré. Aussi, les règles d'application de la circulaire n'incluent pas le passage devant les conseils de l'établissement.

Mme la présidente ajoute qu'il s'agit d'une procédure nationale. Les demandes de postes émanent des composantes, deux fois par an, et sont prises en compte dans l'élaboration de la campagne d'emplois globale de l'établissement.

Mme BORRAS remarque que le regard extérieur a disparu de la composition de la Commission. En effet, elle indique qu'au vu de l'expérience de collègues, il a été fait remarquer que cela est important dans ce type de Commission. Elle propose qu'il soit mentionné expressément ou du moins inciter à ce que parmi les quatre membres, au moins un soit hors de la composante d'affectation.

Mme la présidente indique qu'il existe déjà cette possibilité dans la mesure où il n'est pas imposé que l'enseignant du second degré fasse partie de la composante d'affectation.

M. LOUVET ajoute qu'il sera recommandé, lors de la signature de la composition de la Commission, qu'une personne ne fasse pas partie de la composante d'affectation, mais soit toutefois dans l'établissement.

M. COUROIS trouverait plus souhaitable de mentionner que la Commission est composée « d'au moins 4 membres », cela permettrait de pouvoir l'élargir à la possibilité d'intervention d'autres disciplines en cas de besoin.

Mme la présidente accepte cette proposition. Elle propose également d'ajouter la mention suivante : « il est souhaitable que l'un des membres de la commission soit extérieur à la composante dans laquelle le recrutement est effectué ».

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	13
Nombre de votants	33
Voix favorables	29
Voix défavorables	2
Bulletins blancs	2

Au regard des votes, le conseil d'administration approuve à l'unanimité la composition et les attributions des commissions de recrutement des enseignants du 2nd degré titulaire.

9. Scolarité

9.1 Harmonisation politique de formation continue et tarifs associés

Mme Aurélia VIGATO, responsable du service administratif et financier formation continue et apprentissage effectue la présentation de ce point.

Elle indique que bien avant la fusion, un groupe de travail inter-U avait été constitué avec une coordination régionale afin de re-soulever le critère d'identification des publics de formation continue, abordé par une circulaire de la DGESIP de février 2014.

Elle rappelle que le code de l'éducation définit le public de formation continue comme étant en activité. Au sens de la note de la DGSIP de 2014, il est précisé que ces personnes doivent bénéficier d'un conventionnement public ou privé. L'établissement facture dans ce cas des frais de formation.

Ainsi, en l'absence d'une convention de formation professionnelle et de facturation de prestation spécifique, ce public sera concerné comme des personnes en reprise d'étude non financée ou formation continue non financée. Il a également été re-spécifié par le ministère en janvier 2015 le critère d'une interruption d'étude d'au moins 2 ans. Dans ce cas, l'établissement facturera à l'individu une prestation complémentaire.

C'est ainsi que se fait la différenciation entre le public de formation continue financée et la reprise d'étude non financée.

Néanmoins, il existe des mesures dérogatoires pour des personnes qui pourront être considérées comme relevant toujours de la formation initiale, malgré une interruption de leur parcours supérieure à 2 ans :

- Les personnes ayant interrompu précocement leur parcours et reprenant des études dans le 1er cycle de l'enseignement supérieur, dont la situation pourrait justifier qu'ils fassent le choix de continuer à bénéficier des avantages de la formation initiale (Sécurité sociale, bourses du CROUS),
- les personnes ayant interrompu leur parcours de FI pour partir accomplir à l'étranger un service de nature civique ou de coopération internationale ;
- les personnes relevant de situations particulières pour lesquelles une reprise d'études en FC entraînerait un obstacle majeur à l'acquisition d'une formation de base (jeunes quittant l'armée, années de césure à l'étranger, etc.).

Ces mesures dérogatoires permettant l'inscription en formation initiale s'entendent sans aucune prestation administrative spécifique dédiée à ce public (pas de VAPP, pas de suivi Pôle emploi).

Elle explique que le public en reprise d'étude non financée doit faire l'objet d'une codification par l'établissement qui doit remonter au Ministère. Sur cette base sera attribuée par le Ministère l'allocation de moyens à l'établissement, au même titre que les étudiants en formation initiale. Elle précise que cela s'inscrit dans le cadre de diplômes nationaux qui accueillent une mixité de public de formation initiale et continue.

Mme BORRAS souhaite savoir s'il est possible d'imposer le paiement d'une prestation complémentaire.

Mme VIGATO indique qu'il est impossible de l'imposer, il s'agit d'un choix pour l'intéressé, néanmoins le paiement de cette prestation est induits par certaines situations, comme par exemple pour un demandeur d'emploi qui a besoin d'un accompagnement administratif (élaboration de devis et accompagnement au montage du dossier, accueil, conseil, assiduité, attestations, etc) et/ou pédagogique (remise à niveau, tutorat individualisé).

Concernant la tarification, elle indique que cela permettra de gagner en lisibilité et de prendre conscience du coût de délivrance d'un diplôme représente et ce que l'établissement peut facturer et dans quelles mesures, mais également d'indiquer clairement que la formation continue bénéficie de financements particuliers et dédiés.

Elle ajoute qu'un travail conséquent a été effectué en collaboration avec la direction des moyens et de l'appui au pilotage de la formation et de la vie universitaire afin d'établir la méthode des coûts complets.

Le service va fournir un certains nombres d'indicateurs et des méthodes de calcul aux composantes afin d'établir leurs coûts. Il n'est donc pas imposé aux composantes des tarifs. Le processus de tarification fait l'objet d'une validation en composante avant d'être présenté en conseil d'administration, ce qui est le cas aujourd'hui. Il sera par la suite présenté aux administrateurs les tarifs appliqués en composantes.

Elle précise qu'étant donné qu'il est laissé aux composantes la possibilité de fixer elles-mêmes leurs tarifs, lorsque deux composantes interviennent sur un même diplôme, il ne sera fixé qu'un tarif unique.

Pour la formation continue financée, il a été décidé d'établir des tarifs à partir de ratios établissement prenant en compte des coûts indirects (masse salariale de BIATTS en fonction support, coût de fonctionnement) et des coûts directs d'ingénierie, de tutorat, de coordination et de gestion (heure de travail pour un enseignant hors enseignement).

Pour la formation continue non financée, la méthodologie du calcul des coûts complets s'appuie sur les maquettes pédagogiques déposées pour le contrat quinquennal 16-20 (pour le nombre d'heures de formation « maquette » et les effectifs prévisionnels).

M. MABED indique que certaines composantes ont déjà réalisées des devis pour la rentrée prochaine sur la base des tarifs en vigueur l'année dernière. Il souhaite savoir si un ajustement budgétaire sera effectué.

Mme VIGATO explique qu'effectivement au niveau de la formation continue des devis ont déjà été effectués également. Il a été mentionné qu'il s'agissait de montant à titre indicatif, compte tenu que les tarifs allaient être actualisés suite à la fusion. Les financeurs ont été compréhensifs donc cela n'a pas été problématique.

Mme la présidente indique que les situations pourront être réglées au cas par cas.

M. FORESTIER fait remarquer le travail remarquable effectué par les équipes dans ce contexte.

Mme la président indique que ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la commission de la formation et de la vie universitaire.

A la suite de cet exposé, il est procédé au vote.

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	13
Nombre de votants	33
Voix favorables	33
Voix défavorables	0
Bulletins blancs	0

Au regard des votes, le conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'harmonisation de la politique de formation continue et les tarifs associés.

9.2 Calendrier de l'année universitaire 2016/2017.

Mme GENIN présente le calendrier.

Elle précise que cette année, le calendrier comporte 14 semaines d'enseignement contre 12 en général et que les interruptions pédagogiques de la toussaint auront lieu en milieu de semaine, conformément au calendrier des interruptions pédagogiques de l'éducation nationale (excepté pour les formations qui utilisent cette semaine pour leurs enseignements).

Elle ajoute que ce calendrier respecte les contraintes règlementaires notamment la durée de 10 mois de cours pour les étudiants boursiers et le délai d'affichage des résultats de la première session d'examen de quinze jours avant de convoquer à la deuxième session.

Elle remarque ensuite que les dates de la semaine d'accueil et de rentrée pour la première rentrée de l'UGA ne sont pas encore fixées.

M. BRUN fait remarquer que les composantes ne respectent pas toujours ces délais de quinze jours d'affichage des résultats entre la première et la seconde session.

Mme GENIN indique qu'un travail et un suivi important sont effectués avec les composantes sur l'organisation des périodes d'examen par formation afin d'être vigilant à ce propos.

A la suite de cet exposé, il est procédé au vote :

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	13
Nombre de votants	33
Voix favorables	33
Voix défavorables	0
Bulletins blancs	0

Au regard des votes, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le calendrier des interruptions pédagogiques 2016/2017 de l'UGA.

10. Questions diverses

A titre d'information, M. LOUVET indique que la commission des finances se réunira le mercredi 30 mars au matin afin d'élire son président.

Il ajoute la création d'une commission d'attribution des marchés compétente pour les marchés conséquents, animée par quatre représentants dont deux membres du Conseil d'administration et deux membres du Conseil académique. Elle pourrait être une émanation de la Commission des finances.

Son objet sera d'étudier les marchés conséquents, d'un montant supérieur à un million d'euros pour les marchés de fonctionnement et supérieur à trois millions d'euros pour les marchés de travaux. Elle se réunira une dizaine de fois dans l'année et sera chargée de définir les critères des appels d'offre, essentiellement sur les marchés transversaux car lorsqu'il s'agit d'un marché spécifique, c'est la personne à l'origine du besoin qui sera prescripteur. Dans ce cas, la direction des achats est alors chargée de vérifier que les critères sont règlementaires.

Il ajoute qu'elle sera inscrite dans le règlement intérieur de l'établissement et sera, en amont, soumise à l'avis des administrateurs.

En l'absence d'autre point à l'ordre du jour, le Conseil d'administration se termine à 12 heures.